Journée lait – Intervention de André QUENET

Thème : « Pourquoi les responsables bretons proposent un schéma d'OP / AOP (Organisation des producteurs et Associations d'Organisations des Producteurs) ? Des questionnements initiaux aux modalités de mises en œuvre, la réflexion menée par la FDSEA est basée sur un seul objectif : renforcer le pouvoir de négociation des producteurs. André Quénet, Secrétaire général de la FDSEA, présentera le cheminement et le résultat de cette réflexion. »

Organisations de Producteurs et Associations d'Organisations de Producteurs vous sont maintenant des mots familiers : la FDSEA répète ces mots depuis de nombreux mois à tous ses adhérents, que ce soit dans les AG cantonales, dans les réunions d'arrondissement, dans les réunions de section, dans des articles, dans la lettre aux adhérents…

Mais n'oublions pas que, derrière ces mots – OP et AOP – il y a **une réflexion, et un projet, qui se sont construits grâce à nos adhérents**. Laissez-moi vous rappeler l'évolution de nos réflexions sur l'organisation des producteurs. A cet effet, je m'appuierai sur les différents rapports d'orientation de la FDSEA depuis 2006. Mais sachez, avant tout développement, que la réflexion menée par la FDSEA est basée sur un seul objectif : **renforcer le pouvoir de négociation des producteurs.**

Dès 2006, la FDSEA mettait en garde l'ensemble des acteurs des filières contre la libéralisation des marchés agricoles et demandait, solennellement, **de ne pas attendre 2013 pour réagir** ! Il nous semblait indispensable d'intervenir **dès à présent** pour que, demain, **nos exploitations soient compétitives et prêtes à affronter l'horizon de 2013** ! Quant aux solutions, nous préconisions notamment une adaptation structurelle des filières. Nous demandions à ce que les filières mènent une réflexion, pour rationaliser l'offre, et rééquilibrer les rapports de force avec l'aval (transformation et grande distribution). Nous demandions également une meilleure organisation de l'aval, **pour améliorer le revenu des paysans**. **Mais la FDSEA prévenait qu'elle ne voulait pas que la restructuration des outils industriels se fasse dans l'urgence** : pour préserver le maillon de la production, une restructuration anticipée et réfléchie de l'aval est indispensable. **La FDSEA insistait également sur le rôle clé des coopératives agricoles dans l'organisation des filières**, et dans la performance économique du maillon de la production. A ce titre, pour conserver l'esprit mutualiste qui doit animer l'action des coopératives, nous encourageons des agriculteurs issus du syndicalisme à se présenter comme administrateurs dans les coopératives agricoles. Ceux-ci peuvent apporter un esprit d'ouverture et une vision collective de l'activité agricole.

La libéralisation des marchés agricoles a donc été le point de départ de notre réflexion sur une meilleure organisation des filières, de l'amont à l'aval.

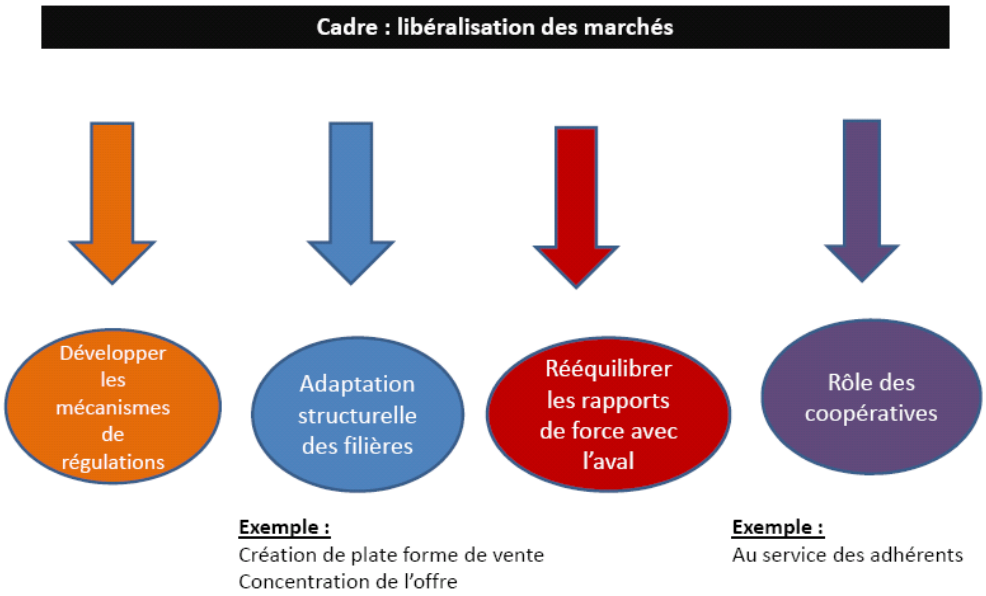

La FDSEA, **dans son rapport d'orientation de 2008**, a poursuivi sa réflexion, dans un contexte de **hausse brutale des matières premières**. Ce rapport a la particularité d'être une synthèse des réflexions écrites des adhérents, sur la base de questions posées par la FDSEA lors des Assemblées générales cantonales de l'automne 2007. **Nous avions alors pris des positions fortes en amont du bilan de santé de la PAC** : propositions sur la simplification régime de paiement unique, et notamment la régionalisation des aides directes au niveau Grand Ouest, pas de mutualisation avant 2013 et le découplage total des aides directes. Mais nous demandions aussi le maintien, et la création, d'outils de gestion des marchés.

Conscients que la hausse durable des matières premières allait accentuer l'instabilité des marchés, nous avons incité à mobiliser notre énergie pour créer nos propres filets de sécurité. **Seule une organisation de la production, forte et structurée, pourra se doter des moyens de prévenir et gérer les crises**. Ainsi, nous avions mis en avant l'ouverture proposée par la réforme de l'OCM fruits et légumes, afin de réfléchir **à la création, ou au renforcement, dans toutes les filières, d'organisations de producteurs**, pour participer au regroupement de l'offre dans le Grand Ouest, et mettre en place des fonds de mutualisation, cofinancés par Bruxelles. Il faut savoir qu'en 2008, la réglementation communautaire ne permettait pas la création d'OP dans toutes les filières sous OCM ; même si, lors du Conseil européen du 17 mars 2008, la Commission, ainsi que plusieurs Etats membres, s'étaient déjà montrés **intéressés et ouverts**, sur le renforcement du secteur agricole, **via les organisations de producteurs**.

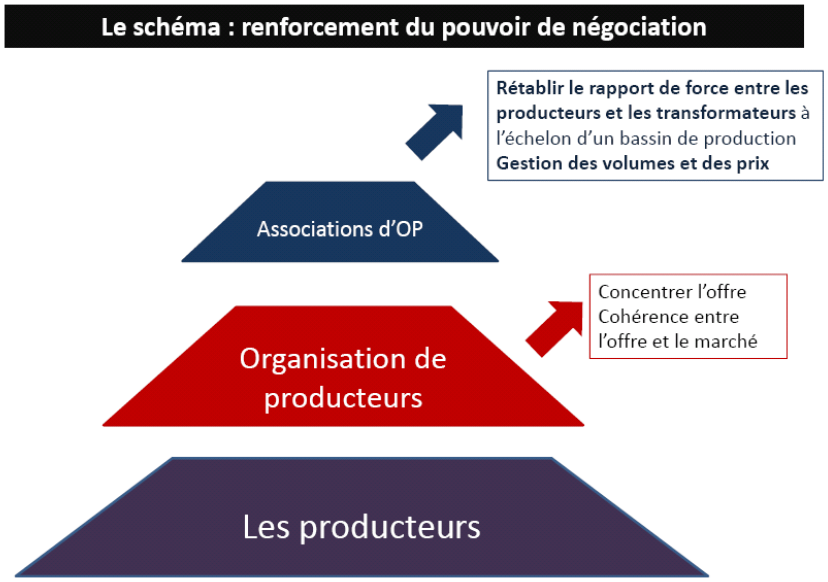

En 2008, la FDSEA s'interrogeait également sur le rôle à conférer aux interprofessions. **Nous alertions sur un risque de sanction au titre du droit de la concurrence**. Mais nous ne pensions pas avoir raison si vite puisque, au mois de mai 2008, la DGCCRF torpillait le prix du lait en sommant l'interprofession laitière de cesser les recommandations de prix. Dans le même temps, je rappellerai également que, lors du Conseil européen du 17 mars 2008, le volet interprofession du mémorandum français n'avait clairement pas reçu d'accueil positif à Bruxelles ! **Nous souhaitions que notre gouvernement en tire les conséquences, mais ce ne sera malheureusement pas le cas**. Nous y reviendrons. En tout état de cause, pour la FDSEA, les interprofessions ont évidemment un rôle à jouer, comme la connaissance des marchés, la recherche, et la promotion des produits. Mais elles n'ont pas à faire de la gestion de marchés, tâche qui incombe à l'organisation de la production ! En effet, l'organisation de la première mise en marché doit nous permettre de faire évoluer les rapports de force au sein des filières.

En 2009, la FDSEA a consacré l'intégralité de son rapport d'orientation à l'organisation des producteurs. Rappelez-vous du titre : **« Une organisation économique renouvelée par, et pour, les agriculteurs »**. En filigrane de notre réflexion, il y avait bien entendu la crise économique mondiale, **mais aussi l'hypervolatilité des prix des matières premières agricoles**, faisant peser de lourdes incertitudes sur le revenu agricole. Dans ce contexte, **la FDSEA pointait du doigt l'impossibilité du secteur agricole de répercuter la hausse des charges**, avec cette question : **comment peser sur la fixation du prix de nos produits ?** Une nouvelle fois, en 2009, la FDSEA a sollicité ses adhérents, lors des assemblées générales cantonales, en leur demandant de répondre par écrit à un questionnaire relatif à la fixation du prix de nos produits. Vous aviez alors beaucoup écrit. **Et ce sont vos réflexions, et citations, qui font toute la richesse de ce rapport d'orientation.** Après, la FDSEA n'a fait que les synthétiser, et également imaginer les outils qui pourraient servir les orientations données par nos adhérents.

A l'automne 2008, il faut se rappeler que les regroupements des entreprises n'ont cessé de s'accélérer. Pour les agriculteurs, ces regroupements sont indispensables pour faire face à la grande distribution, et à des marchés mondialisés. **Mais l'agriculteur se trouve, maintenant, dans une situation commerciale de plus en plus déséquilibrée ; qui plus est, dans un contexte, où la fixation d'un prix public et transparent est globalement remise en cause**.

Pour la FDSEA, **les difficultés de formation des prix agricoles, et l'impossibilité de répercuter la hausse de nos charges, doivent nous conduire à prendre la mesure des enjeux d'une nouvelle définition du prix, juste et équitable.** Lors des AG cantonales, vous nous aviez dit que vous étiez prêts à accepter un prix de marché, **mais à certaines conditions** ! La première, est que nous ne voulons pas assumer que les baisses de prix ! **Nous voulons aussi profiter des embellies !** La FDSEA invitait les agriculteurs à se battre pour répercuter la hausse de nos charges dans le prix de vente de nos produits. **Sans oublier, non plus, de nous battre sur le coût de nos appros !**

Au-delà, je voudrais également vous rappeler que les écrits des adhérents, en 2009, ont **clairement assigné une ligne politique à la FDSEA,** à savoir être un moteur dans la réflexion sur le revenu, et l'organisation économique. **Nous devons reprendre notre rôle d'agriculteur / vendeur,** et ce défi passera grâce à une organisation économique renouvelée !

La première mise en marché est un levier, pour la définition du prix de vente de nos produits. Dans le rapport d'orientation de 2009, la FDSEA a voulu s'affirmer comme force de proposition en réfléchissant à des outils visant à regrouper l'offre des produits agricoles. En effet, **nous sommes convaincus, que les agriculteurs ne retrouveront du pouvoir dans la filière, que grâce à une organisation de la première mise en marché forte**. Notre force, **vous l'aviez dit lors des AG cantonales**, c'est la maîtrise de la matière première, et notre capacité à être unis et solidaires autour d'un projet commun. Je pense que cette phrase a encore plus de poids et de sens aujourd'hui : **oui, notre unité, c'est notre force !**

Pour renforcer le pouvoir de négociation des producteurs, la FDSEA s'est appuyée sur des outils reconnus au niveau européen (ce qui est d'une importance fondamentale par rapport au droit de la concurrence et à la nécessité de se prémunir contre toute insécurité juridique). Je vous rappelle qu'en 2008 la FDSEA appelait de ses vœux la possibilité de créer des organisations de producteurs dans tous les secteurs. **En 2009, avec le bilan de santé de la PAC, l'Europe a rendu possible la reconnaissance d'organisations de producteurs, au niveau communautaire, dans tous les secteurs.** Il est important de savoir exactement ce que recouvre le terme Organisation de Producteurs, d'un point de vue juridique. Laissez-moi vous en lire la définition : *« Les OP sont constituées à l'initiative des producteurs, et ont pour but de* ***concentrer l'offre****, et* ***d'adapter la production aux exigences du marché, en quantité et en qualité****. »* Les OP sont la clé de voûte de la réflexion de la FDSEA sur le renforcement du pouvoir de négociation des producteurs. **Mais il ne faut pas oublier que, dans notre projet, depuis 2009, la FDSEA appelle au regroupement des Organisations de Producteurs reconnues sur un bassin de production pour constituer des associations d'OP,** sans transfert de propriété des OP à l'AOP. **L'intérêt de créer une AOP, est de rétablir le rapport de force avec les transformateurs :** regrouper la première

mise en marché, **pour que le maillon production s'affirme comme un acteur incontournable de la filière !** Un autre intérêt, **et non des moindres**, est aussi d'assumer**, collectivement**, les aléas du marché, **par la gestion des volumes et des prix**.

Les OP et AOP représentent l'élément de base d'une organisation collective des marchés, par les producteurs, avec l'appui des Pouvoirs publics.

L'articulation des Organisations de producteurs avec les entreprises coopératives est une question majeure à laquelle la FDSEA s'est attelée à répondre. Il faut bien être conscient que le fait de créer des OP en amont, ou à côté, des entreprises coopératives est **non seulement très compliqué juridiquement, mais pourrait aussi considérablement affaiblir les entreprises coopératives.**

C'est pourquoi, nous voulons que les coopératives agricoles soient le socle de l'organisation des producteurs. **La coopération est un formidable outil ! OUI, MAIS, à condition de renouer avec les valeurs fondatrices de la coopération agricole, et de redonner du pouvoir aux agriculteurs dans leur coopérative.** Lors des AG cantonales de l'automne 2008, beaucoup d'agriculteurs avaient souligné **le fossé qui se creuse, de plus en plus, entre l'adhérent et sa coopérative.** En effet, de nombreuses coopératives sont aujourd'hui « transformateurs », soit par des alliances avec des entreprises industrielles, soit par leurs filiales. **Mais comment, alors, concilier les conflits d'intérêt**, au sein de sociétés communes ? **Comment peut-on, en même temps, acheter à un prix qui soit le plus favorable aux agriculteurs, et avoir le souci de la rentabilité de l'outil industriel ?** Ne diabolisons pas, **mais interrogeons-nous quand même sur la réalité du pouvoir des agriculteurs dans leurs outils !** Il est aussi certain que l'agriculteur s'investit aussi moins dans la coopération : nombre d'entre nous sont devenus des « clients » des coopératives. **Ce n'est pas normal que des adhérents de coops aient une simple relation de « client » avec leur entreprise !** La gouvernance des entreprises coopératives est une question à part entière. Si nous voulons définir de nouvelles bases, **pour une organisation économique renouvelée par, et pour, les agriculteurs**, le premier chantier sera, pour nous, d'être **beaucoup plus actifs** dans nos structures. **Car rien ne se fera sans une implication forte de chacun :** il ne sert à rien de dénoncer, si l'on ne construit pas, ensuite.

Dans son rapport d'orientation de 2010, la FDSEA a continué à approfondir sa réflexion et son analyse sur les leviers permettant de renforcer le maillon production. Ceci s'avère nécessaire, dans un contexte où le déséquilibre dans le pouvoir de négociation des producteurs est flagrant, **mais aussi face aux phénomènes de variation des marchés et des prix qui s'accentuent considérablement**.

Pour la FDSEA, le premier levier est évidemment d'ordre réglementaire. Comme je l'ai déjà dit précédemment, les Organisations de Producteurs ont à présent une assise réglementaire dans le cadre de l'OCM unique. Mais certains choses méritent encore d'être précisées, **notamment au regard du droit de la concurrence**. En effet, **les Etats membres ont un rôle clé à jouer dans la reconnaissance des organisations de producteurs.** La FDSEA demande, notamment, que le projet de loi de modernisation de l'agriculture (LMA), étende le

transfert de propriété des producteurs aux OP. **C'est une condition primordiale, et indispensable, de l'efficacité commerciale, et du pouvoir de négociation des producteurs.** Dans le secteur des fruits et légumes, **mais aussi de la viande bovine**, certaines structures ont été constituées, en l'absence de mise en place de tout moyen commercial, **uniquement pour percevoir les financements liés au statut OP.** La FDSEA reste également persuadée que **les actions des organisations de producteurs doivent être consolidées par un regroupement au sein d'associations d'organisations de producteurs, sans transfert de propriété.** Il faut savoir que, dans le secteur de l'élevage, la possibilité de constituer des AOP sans transfert de propriété n'est actuellement pas prévue par l'OCM unique. Cependant, l'Autorité de la concurrence française, dans son avis en date du 2 octobre 2009, propose un **assouplissement de l'OCM unique** pour favoriser la concentration de l'offre dans le secteur laitier. **Cet avis confirme notre position, à savoir que des AOP dans le secteur laitier permettraient de renforcer le poids des producteurs face aux transformateurs, et ce dans un cadre juridique sécurisé.** Permettez-moi de citer un extrait de l'avis de l'autorité de la concurrence : *« Si l'assouplissement évoqué (…) venait à être mis en œuvre, **des associations d'organisations de producteurs pourraient elles-mêmes, sous certaines conditions, concentrer l'offre sans que les producteurs participant à ces structures puissent se voir reprocher de participer à des ententes anticoncurrentielles** ».*

Le schéma : renforcement du pouvoir de négociation

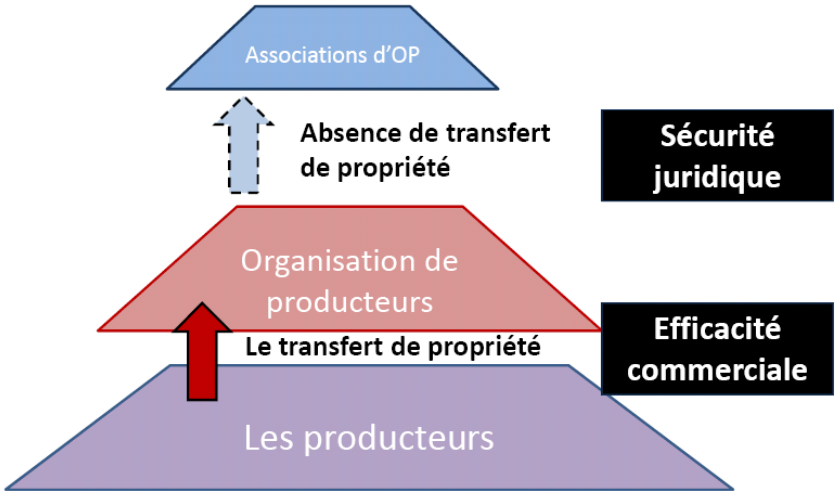

Le renforcement du pouvoir de négociation des producteurs, au travers du projet OP / AOP, est absolument capital. **Ce n'est qu'à ces conditions que les producteurs pourront mettre en œuvre une contractualisation équilibrée avec les acheteurs** (transformateurs ou distributeurs). N'oublions pas qu'un contrat n'est rien d'autre que l'issue d'un rapport de force, d'une négociation. **Si nous voulons des contrats équilibrés, il faut que le rapport de force soit équilibré. Le contrat n'est pas un objectif en soi, mais bien un outil.** La FDSEA considère que **la « contractualisation » ne peut intervenir qu'à l'appui d'une organisation des producteurs renforcée**. Dans ce cadre, la formalisation des relations

contractuelles entre producteurs et acheteurs n'est pas en soi une mauvaise chose, **mais la négociation des éléments essentiels du contrat doit se faire de manière libre et volontaire**… N'oublions pas que tous les agriculteurs, à partir du moment où ils livrent régulièrement leur production à une entreprise, coopérative ou privée, ont un contrat. La FDSEA estime nécessaire l'adoption de lignes directrices établissant des principes relatifs aux bonnes pratiques contractuelles : un tel dispositif encadrerait la formalisation des relations contractuelles, sans pour autant priver les producteurs de leur pouvoir de négociation en rendant obligatoires certaines clauses, comme le prévoit le projet de LMA via les contrats-types. Le projet de LMA veut également **renforcer** les missions des organisations interprofessionnelles, **notamment sur la gestion de marché.** Nous persistons à dire que **de telles dispositions pourraient renforcer l'insécurité juridique liée aux accords interprofessionnels, avec des conséquences potentielles pour les producteurs.** Pour l'instant, aucune dérogation générale au droit communautaire de la concurrence, n'a été obtenue pour les interprofessions.

La concrétisation du projet OP / AOP passe indiscutablement par des évolutions réglementaires. C'est long, difficile, et la FDSEA fait le maximum, dans la mesure de qui lui est possible de faire. **Comprenez que le renforcement de l'organisation des producteurs passe avant tout par l'échelon européen.**

Pour avancer le projet OP / AOP, il ne faut absolument pas négliger un autre levier. **La volonté des femmes et des hommes, sera tout aussi indispensable. Nous devons échanger et partager la même vision d'un projet pour obtenir un renforcement du pouvoir de négociation des producteurs !** Le projet d'organisation des producteurs que nous soutenons est avant tout économique. Pour cette raison, **rien ne se fera sans la volonté et l'appui des responsables des organisations économiques**.

Cette journée est justement l'occasion d'échanger sur le projet de la FDSEA concernant l'organisation des producteurs. **Je souhaite vivement avoir réussi, durant ces quelques minutes, à vous faire partager les fondamentaux de la réflexion de la FDSEA – qui n'a finalement qu'un seul leitmotiv : renforcer le pouvoir de négociation des agriculteurs face aux acheteurs !**